

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/14916  
22 mars 1982  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 22 MARS 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT DU  
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA  
JORDANIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Comme suite à ma lettre du 19 mars (S/14912), qui appelait l'attention sur la gravité de la situation dans les territoires occupés, de Jérusalem, de la rive occidentale et de Gaza et sur le sang que les autorités d'occupation israéliennes ont fait couler en ouvrant le feu contre les habitants palestiniens de ces territoires, après avoir d'autorité dissout le Conseil municipal d'Al-Bireh, j'ai l'honneur de vous communiquer deux nouvelles lettres - respectivement datées des 21 et 22 mars 1982 - de M. Zuhdi Labib Terzi, observateur permanent de l'Organisation de libération de la Palestine.

Etant donné que la situation reste éminemment explosive dans les territoires palestiniens occupés, je vous serais extrêmement obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre, accompagnée des deux mémoires de l'Observateur permanent de l'Organisation de libération de la Palestine, comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent,  
(Signé) Hazem NUSEIBEH

Annexe I

Lettre datée du 21 mars 1982, adressée au Président du Conseil  
de sécurité par l'Observateur permanent de l'Organisation de  
libération de la Palestine auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

J'ai l'honneur, sur les instructions du président Yasser Arafat, de porter ce qui suit à votre attention. Je me réfère à ma lettre du 20 mars 1982 concernant le meurtre de Muhammad Ahmad Sahweil, assassiné par des soldats israéliens alors qu'il se trouvait dans ses champs de Sinjel. On a appris depuis que Muhammad avait été arrêté et torturé par les soldats S.S. israéliens qui l'ont suivi dans les champs où ils l'ont assassiné en tirant sur lui. Sa famille l'a enterré. Une demande d'enquête sur les circonstances de sa mort a été déposée. Le dimanche 21 mars, des militaires israéliens ont profané la tombe et enlevé les restes sans en informer les parents du martyr.

Aujourd'hui, à 20 heures heure de Jérusalem, des S.S. israéliens ont investi le camp de réfugiés de Jalazoun et brutalisé les Palestiniens qui y étaient rassemblés. Ils ont ouvert le feu sur les réfugiés; les personnes dont les noms suivent ont été blessées par des balles et ont eu les jambes fracturées :

1. Wajdi Al Ramahi
2. Khamis Farraj
3. Muhazmad Farrah
4. Saadah Khalil, brûlé par une bombe à essence.

A Jérusalem, on a laissé les colons se déchaîner contre des véhicules appartenant à des Palestiniens; 40 véhicules ont été ainsi détruits.

A Haïhoul, Yusef Ahmad Hasan Abu Asbah a été blessé par les balles de l'armée israélienne.

Une nouvelle mesure de répression a consisté à empêcher les Palestiniens de Ramallah, d'Al-Bireh et de Naplouse de traverser le pont qui enjambe le Jourdain pour rentrer chez eux au retour d'Amman. Les Palestiniens qui vivent dans ces trois villes, eux, se sont vu retirer les autorisations nécessaires pour traverser le Jourdain en direction d'Amman.

Devant cette escalade de la brutalité et ces actes continuels de terrorisme d'Etat et d'oppression, et pour protester contre les brimades collectives imposées aux Palestiniens et les tentatives d'anéantissement systématique dont ils font l'objet, les institutions et organisations nationales ont décidé que la grève générale serait prolongée de deux jours et que le général Milson et les autorités d'occupation porteraient l'entière responsabilité des conséquences de leurs crimes.

S/14916  
Français  
Annexe I  
Page 2

Les institutions et organisations nationales palestiniennes rejettent toutes les initiatives tendant à imposer la prétendue "administration civile", réaffirmant leurs droits nationaux inaliénables et se déclarent solidaires de l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien.

L'Observateur permanent,

(Signé) Zuhdi Labib TERZI

/...

Annexe II

Lettre datée du 22 mars 1982, adressée au Président du Conseil  
de sécurité par l'Observateur permanent de l'Organisation de  
libération de la Palestine auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

J'ai l'honneur, sur les instructions du président Yasser Arafat, de me référer à nos lettres des 18, 20 et 21 mars concernant les actes de terrorisme d'Etat et de brutalité commis contre le peuple palestinien par les forces israélo-sionistes d'occupation en attirant votre attention sur les faits ci-après :

Le couvre-feu est encore imposé dans de nombreuses villes palestiniennes occupées, dont Naplouse, Ramallah et Bireh. Les colons sionistes, sous la protection des soldats israéliens S.S. s'introduisent par effraction dans les magasins qui sont fermés pour respecter l'ordre de grève générale.

Dans les camps de réfugiés palestiniens de Jalazoun, Balata et Askar, les soldats israéliens S.S. ont commis d'horribles butalités.

A Anabta, quatre personnes ont été blessées par les coups de feu tirés par les soldats israéliens.

A Rafah, quatre étudiants ont été blessés par des balles israéliennes et ont été emmenés d'urgence à l'hôpital Khan Yunis.

A Jérusalem, la grève générale continue et les forces israéliennes d'occupation ont arrêté de nombreux Palestiniens.

A Al-Bireh, les soldats israéliens S.S. ont ouvert le feu à l'arme automatique sur des réservoirs d'eau et ont posé des barbelés dans les rues. La ville de Ramallah a été traitée avec la même barbarie.

Les membres du personnel civil du Conseil municipal de Al-Bireh ont été arrachés de chez eux et emmenés de force à la Mairie. Ils ont décrétoché l'occupation des lieux et refusé de travailler pour observer les consignes de la grève générale.

En raison de ce qui précède, l'Organisation de libération de la Palestine désire, une fois de plus, faire savoir clairement qu'on ne peut laisser se perpétuer de tels actes de terrorisme d'Etat et de telles atrocités. L'Organisation des Nations Unies et, en particulier, le Conseil de sécurité, ont le devoir et la responsabilité ainsi que le pouvoir de prendre des mesures concrètes. La patience du peuple palestinien commence à se laisser.

Nous estimons que le Conseil de sécurité devrait se réunir immédiatement afin d'éviter une aggravation de la situation, et nous exigeons sa réunion.

L'Observateur permanent de l'Organisation  
de libération de la Palestine auprès de  
l'Organisation des Nations Unies.

(Signé) Zuhdi Labib TERZI

-----

